Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2017/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2016 *BUDGET ANNEXE* DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 février 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112 ;*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;*
Vu *le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 210 à 214,*

- *Le quorum étant atteint ;*

- *Après en avoir délibéré ;*

➲ a approuvé le compte financier 2016 de l'Université BORDEAUX MONTAIGNE – budget annexe du CFA, tel que présenté par l'agent comptable et joint en annexe de la présente délibération : tableaux 1 (consolidé), 2 ,4 (consolidé), 6.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 février 2017.

Nombre de membres présents	**21**
Nombre de membres représentés	**10**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**31**
Nombre de votes pour	**31**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 23/03/2017